



Renonciation à héritage

Par **Chevalier Florian**, le **18/02/2018** à **19:50**

Bonjour,

Mon père et moi sommes en désaccord depuis de nombreuses années.
Un des rares points sur lequel nous sommes d'accord est le suivant : je ne souhaite pas hériter de lui et lui ne souhaite pas que j'hérite non plus.

Mes parents ayant un patrimoine conséquent et le désaccord ne concernant que mon père et moi je souhaiterais cependant que mes enfants puissent eux hériter de mon père.

De plus, n'ayant pas de désaccords avec ma mère je n'ai rien contre le fait de bénéficier de SON héritage, cependant mes parents étant mariés sous le régime de la communauté je ne sais pas dans quelle mesure il m'est possible de n'hériter que d'elle..

Quelqu'un peut-il me donner des pistes afin de savoir ce qu'il est possible de faire ou non ainsi que les moyens légaux de donner une validité à cette décision.

Vous remerciant par avance.

Florian.